

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq du mois de septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présence de Mme le Maire.

Présents : Madame Corinne Ribauville maire, Mesdames et Messieurs Joël Biaut, Olivier Charron, Didier Desages adjoints, Caroline Combe, Chantal Esteyries, Sylvie Soubaigné, Fabrice Lantoine

Absents : Dominique Barbé, Sandrine Lapeyre, Francis Monteiro

Secrétaire de séance : Didier Desages

1 - Approbation des comptes rendus des 6 juin 2017 et 4 juillet 2017.

2 -TRAVAUX :

- Chemin d'accès au cimetière du haut : en raison de l'état de dégradation du chemin, un devis sera demandé à Mr Chataigné pour goudronnage ; par ailleurs, il sera demandé à Mr Dubergey de chiffrer la mise en place d'un portillon afin de permettre l'accès piétonnier.

- Chemin d'accès au domaine Girotti : le devis de remise en état d'un montant de 2 250 € est accepté.

- Un devis sera demandé à Mr Martin pour le débit de 2 arbres au Calvaire.

- Concernant la sécurisation du centre bourg et la création d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR), un courrier doit être adressé aux Bâtiment de France pour avis. Il convient également de recontacter Mr Soulé (centre routier) pour un nouveau rendez vous...chacun s'accordant à dire qu'il est urgent de s'occuper de cette question sur laquelle s'est engagée la municipalité.

- L'interphone à l'école est posé.

- Suite à la demande de M. Maurel, Directeur de l'Hostellerie Géraud de Graves concernant le manque de visibilité de l'entrée de l'établissement, la mise en place d'un panneau amovible indiquant l'accueil de l'hôtel est suggérée.

A prévoir également des panneaux d'entrée visuels devant la salle culturelle.

- Des devis seront demandés à Mr Dubergey pour l'installation de portes en métal au Luc (wc et douche) ainsi qu'à Mr Da Costa pour la toiture de l'atelier municipal.

3 -DPU

Vente par M. Lancelle Jérôme d'une maison sur terrain de 1 002 M2 au 33, rue du Domaine de Joffre à M. et Mme Brunart Trempot.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

4 -Point de collecte des déchets de Bertric : face à l'état déplorable du site transformé en déchetterie sauvage par nombre d'utilisateurs irrespectueux, un contact a été pris avec Logévie, gestionnaire de la résidence voisine afin de remédier à cette situation inacceptable. Le conseil municipal décide de ne pas retenir la proposition de Logévie qui suggère de répartir l'enlèvement des déchets et le nettoyage des lieux entre ses services d'entretien et la municipalité ; cette solution contribuerait en effet à conforter l'attitude des auteurs de ces dépôts sauvages.

Il est donc envisagé de demander un devis pour la pose de caméras de vidéo surveillance.

Un panneau d'avertissement sera également installé.

5 -Contrôle de la qualité de l'air : la Loi Grenelle 2 rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air dans certains ERP (Etablissements recevant du public) selon un calendrier établi et fixant la date butoir au 1er janvier 2018 pour les écoles élémentaires.

Les arrêtés d'application de juin 2016 prévoient une évaluation préliminaire obligatoire des moyens d'aération (ouvrants et bouches de ventilation) et un contrôle des concentrations en polluants ciblés. Les textes préconisent la prise de deux mesures en période d'occupation des locaux sur une durée de 4,5 jours et espacées de 5 à 7 mois (hiver/été) par des organismes accrédités.

Devront suivre un affichage des résultats et une alerte des administrations en cas de dépassement des taux.

2 devis sont proposés par l'APAVE et le Bureau VERITAS : ce dernier est retenu sur la base de 3 099 € HT.

6 -Délibération : dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la commune et le CVLV concernant l'accueil périscolaire et la gestion des TAP (activités des nouveaux rythmes scolaires), le coût financier des deux prestations est réactualisé pour l'année scolaire 2017-2018.

Il s'élève à 22 967 € pour les TAP et à 25 123,32 € pour le périscolaire.

Il est observé une légère diminution par rapport à la période précédente qui s'explique par un calcul sur 36 semaines au lieu de 36,5 et un coût horaire stable.

Accord à l'unanimité.

7 -Compte rendu des réunions

- Réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : suite à la dissolution de la CCCM (Communauté de Communes des Coteaux Macariens), le 31/12/2016, et à l'intégration de 8 communes (dont Verdélais) dans le périmètre de la CCSG (Communauté de Communes du Sud-Gironde), diverses compétences précédemment exercées par la CCCM et non reprises par la CCSG sont redevenues de compétence communale. Inversement, les compétences non exercées par la CCCM et exercées par la CCSG sont devenues des compétences communautaires. Les compétences concernées ont donc dû être identifiées et le montant des charges qu'elles représentent a été évalué afin de déterminer le transfert à mettre en place par le biais des attributions de compensation.

Dès lors, la somme qui sera allouée à la commune de Verdélais par la CCSG est portée de 11 089, 14 € (montant initial versé en 2017 par la CCCM) à 45 627, 01 €, soit un différentiel de 34 537, 87 € qui permettra de faire face, pour partie, aux frais supplémentaires de faucardage et d'entretien du stade.

- Un point est fait sur le dossier « numérotation » actuellement en cours.

8 – Questions diverses

- Point sur les festivités de l'été ; satisfaisant dans l'ensemble avec un bémol cependant concernant l'organisation du Marché de pays qu'il conviendra de revoir avec l'association Tourisme en Coteaux macariens.

-La fête locale est fixée aux 8, 9 et 10 Sept à venir : Le programme est donné par Festi Verdélais.

- Le CVLV demande s'il lui serait possible d'utiliser la salle Toulouse-Lautrec dans le cadre des TAP du vendredi après-midi ; la demande n'est pas acceptée afin de ne pas limiter la mise à disposition du site à d'autres associations pour l'organisation d'événements et manifestations divers.

- Un courrier est adressé par Mr Jean Dubosc, président de l'association Camus (association culturelle d'animation et du musée d'art sacré) pour une aide à la manifestation « autour du piano » du 23 septembre prochain. Le conseil municipal se prononce pour l'attribution d'une subvention de 500 € et suggère de proposer à Mr Dubosc de demander une subvention annuelle en tant qu'association verdélaisienne.

- Mme le Maire nous signale enfin que la rentrée scolaire s'est bien passée.

9 -Calendrier

Prochains Conseils municipaux les mardis 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre à 19h30 ;

06/09 : OPAH à la CDC de 14 h à 17 h ;

08,09,10/09 : fête locale ;

16/09 : vernissage de fin d'exposition estivale de Lucozart au musée ;

17/09 : chorale basque à l'Eglise d'Aubiach à 16h30 ;

20/09 : rencontre avec Mme Alard et M.Leb Blanc au Calvaire (à confirmer) ;

23/09 : concert « rencontres autour du piano » salle Toulouse-Lautrec à 18 h 30 ;

27/09 : rapport service du gaz par M. Gubert à 9 h30 ;

Levée de la séance à 22h 45.